

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :

Budget Supplémentaire 2021

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil municipal du 27 janvier 2021, le Budget Primitif 2021 de la ville de Gap a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2020 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	21 009 991,20
Charges de personnel	1 814 228,00
Atténuations de produits	160 059,00
Autres charges de gestion courante	798 351,42
Charges Exceptionnelles	190 000,00
Virement à la section d'investissement	5 000 000,00
TOTAL	28 972 629,62

RECETTES	
Résultat reporté	28 915 981,62
Produits des services	141 609,00
Produits de gestion courante	-15 200,00
Impôts et Taxes	394 481,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Dotations, Subventions et Participations	-464 242,00
TOTAL	28 972 629,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	76 583,54
Immobilisations corporelles	1 235 599,21
Immobilisations en cours	4 257 167,74
Opérations pour compte de tiers	575 000,00
Restes à réaliser	6 249 091,64
TOTAL	12 393 442,13

RECETTES	
Subventions	569 350,49
Opérations pour compte de tiers	575 000,00
Virement de la section de fonctionnement	5 000 000,00
Affectation résultat	192 252,23
Restes à réaliser	2 519 848,91
Résultat reporté	3 536 990,50
TOTAL	12 393 442,13

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	718 115,12
Charges de personnel	6 000,00
Autres charges de gestion courante	7 000,00
Charges Exceptionnelles	13 153,35
Virement en section d'investissement	120 000,00

	TOTAL	864 268,47
--	--------------	-------------------

RECETTES		
Excédent de Fonctionnement reporté		634 261,58
Produits des services		80 300,00
Subvention d'exploitation		149 706,89
	TOTAL	864 268,47

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Immobilisations incorporelles		3 333,63
Immobilisations corporelles		8 666,37
Immobilisations en cours		108 000,00
Résultat reporté		347 872,76
Restes à réaliser		1 256 098,51
	TOTAL	1 723 971,27

RECETTES		
Affectation Résultat		446 646,28
Virement du fonctionnement		120 000,00
Restes à réaliser		1 157 324,99
	TOTAL	1 723 971,27

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général		3 020,00
	TOTAL	3 020,00

RECETTES	
Ventes de produits	- 12 884,30
Résultat reporté	15 904,30
TOTAL	3 020,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations corporelles	18 855,04
Restes à réaliser	315,45
TOTAL	19 170,49

RECETTES	
Résultat reporté	19 170,49
TOTAL	19 170,49

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	125 528,66
Charges exceptionnelles	869,91
Virement en section d'investissement	50 000,00
TOTAL	176 398,57

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

RECETTES	
Résultat reporté	176 398,57
TOTAL	176 398,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	5 339,33
Immobilisations en cours	45 000,00
Restes à réaliser	189 717,50
TOTAL	240 056,83

RECETTES	
Virement du fonctionnement	50 000,00
Résultat reporté	190 056,83
TOTAL	240 056,83

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	351 999,92
Charges Exceptionnelles	2 819,99
Virement en section d'investissement	200 000,00
TOTAL	554 819,91

RECETTES

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Produits exceptionnels	85 429,27
Produits des services	469 390,64
TOTAL	554 819,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Immobilisations en cours	200 000,00
TOTAL	200 000,00

RECETTES	
Virement du fonctionnement	200 000,00
TOTAL	200 000,00

Décision:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget réunie le 16 juin 2021, il est proposé :

Article unique : d'approuver le budget supplémentaire 2021 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 35

- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

Le Maire

P/



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 7 JUIL. 2021

Affiché ou publié le : 7 JUIL. 2021

